Le Centre National des Sports de la Défense Pôle d'excellence militaire et sportive



« Sports et Défense, des valeurs qui rassemblent »

Héritier d'un passé militaire sportif et glorieux, le Centre National des Sports de la Défense (CNSD) est créé le 1^{er} janvier 2006. Situé au Camp Guynemer, à Fontainebleau, il comprend deux formations expertes dans le domaine de l'Entraînement physique militaire et sportif (EPMS), l'École interarmées des sports (EIS) et l'École militaire d'équitation (EME). Organisme interarmées placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées, il est commandé par le Commissaire aux sports militaires.



Le CNSD, acteur de la nouvelle politique des sports

Après la réhabilitation complète du Camp Guynemer en 2014, le ministre de la Défense a mandaté le commissaire aux sports militaires pour proposer un projet décrivant, à l'horizon de la loi de programmation militaire, une politique ministérielle des sports rénovée. Cette politique doit avant tout permettre la satisfaction des besoins spécifiques des armées, en confortant le sport comme pilier de la préparation individuelle et collectives des armées, en développant la pratique sportive pour tous, outil de cohésion sociale et de santé publique. Cette nouvelle politique insiste également sur le rôle du Centre national des sports de la Défense, reconnu par le protocole interministériel du 4 mars 2014, en matière de réinsertion des blessés par le sport. Enfin, un accord cadre interministériel signé en 2014 confie la responsabilité des sportifs de haut niveau de la Défense regroupés au sein de l' « Armée de Champions » au commissaire aux sports militaires.



La formation militaire et sportive, pilier de la préparation opérationnelle



Indispensable à l'efficacité opérationnelle des militaires, le sport est l'un des piliers de leur préparation physique et psychologique. Confrontés à des missions de plus en plus exigeantes sur les théâtres d'opérations extérieures ou sur le sol national, nos soldats ont le devoir de cultiver leurs aptitudes pour remplir leurs missions. A ce titre, le CNSD dispense 58 stages par an au profit de 850 stagiaires. Ces stages portent essentiellement sur la spécialisation de moniteurs et d'instructeurs en

entraînement physique militaire et sportif (EPMS) mais également en techniques d'interventions opérationnelles rapprochées (TIOR), en techniques d'optimisation du potentiel (TOP) et en préparation physique opérationnelle (PPO). Cette nouvelle approche

dans la préparation permet à chaque militaire de mieux se connaître et d'améliorer sa gestion du stress et de la fatigue. Par ailleurs, la formation des spécialistes EPMS est de plus en plus poussée en termes de connaissances théoriques et pratiques afin de pouvoir disposer de tous les outils nécessaires à une bonne préparation physique et mentale opérationnelle de l'unité. Par ailleurs, la filière EPMS intègre désormais la prise en compte des blessés militaires dans les cursus de formation.



Enfin, la pratique du sport militaire accorde une large place aux valeurs morales. Il s'agit de développer des valeurs individuelles comme le goût de l'action, le goût de l'effort, le dépassement de soi, la résistance à la souffrance, le courage et des valeurs à caractère social, le don de soi, le respect d'autrui, de l'adversaire, du groupe, le sens de la discipline.

La réinsertion des militaires blessés par le sport



Le durcissement des opérations, observé depuis l'engagement des forces françaises en Afghanistan, a entraîné l'augmentation des blessés physiques mais également psychiques. Reconnaissante des sacrifices consentis et des souffrances éprouvées par ses militaires blessés, la France a le devoir de les assister et de les accompagner dans leur parcours de réadaptation et de réinsertion sociale et professionnelle.

Le sport contribue à la réadaptation du militaire blessé et occupe une place essentielle. Il est un formidable instrument de redécouverte du corps, qui favorise le dépassement de soi et cultive les liens sociaux. Afin de conforter cette démarche, le ministre de la Défense a signé le 4 mars 2014, le renouvellement de l'accord-cadre interministériel sur le sport pour tous et le sport de haut niveau, enrichi d'un protocole au profit des militaires blessés.

Dans ce contexte, le CNSD contribue au développement des rencontres militaires blessures et sports (RMBS) et favorise la pratique sportive des militaires blessés en initiant des formations qualifiantes militaires et fédérales à destination du personnel des armées en contact avec les militaires blessés. Par ailleurs, l'élargissement des stages sportifs a permis l'accès à la compétition militaire et civile.

A ce titre, une délégation de militaires blessés a participé pour la première fois aux Jeux mondiaux militaires d'été de 2015 en Corée du Sud et aux éditions des Invictus Games de 2014 à Londres, 2016 à Orlando, 2017 à Toronto et Sydney en 2018. Par ailleurs, un militaire blessé a participé aux Jeux Paralympiques de Rio en 2016 en para-canoë.



Le sport pour tous, outil de cohésion sociale



Le sport est l'un des piliers de la condition du personnel. Qu'il soit civil ou militaire, le personnel du ministère des armées doit pouvoir maintenir sa condition physique grâce au sport dans un souci de santé publique, d'épanouissement de soi et de cohésion sociale. En outre, le sport pour tous contribue à renforcer le lien entre les armées et la Nation.

Le CNSD contribue au renforcement du lien entre la Nation et les Armées en organisant des actions sportives locales entre les armées, les collectivités territoriales et les fédérations

sportives. Il favorise la promotion du sport pour tous, et l'échange de valeurs entre les armées et toutes les catégories sociales de citoyens, essentiellement les plus jeunes. Depuis la mise en place de la nouvelle politique des sports, le nombre de championnats de France militaires a doublé, et la participation des collectivités territoriales aux événements sportifs ne cesse d'augmenter. Enfin le CNSD participe à la rénovation et à la dynamisation des journées sport armées jeunesse.



Le sport d'élite, facteur dynamisant et indissociable de l'entraînement physique



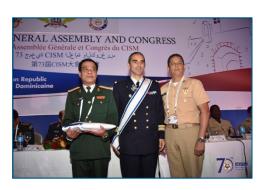
La cohésion et la force morale sont les ressorts de la compétition; elles permettent de prendre l'ascendant et mènent à la victoire qui est toujours une œuvre collective. Ainsi, le sport d'élite détient une place importante au sein du ministère des Armées, à travers notamment le soutien des sélections nationales militaires. Composées de militaires employés dans les unités des trois armées de la gendarmerie et des

services, les équipes de France militaires contribuent au rayonnement des armées en interne et externe du ministère des armées. Plus de 20 équipes en sports individuels, collectifs et handisport performent en épreuves internationales militaires organisées sous l'égide du

Conseil international du sport militaire (CISM). Aux Jeux mondiaux militaires d'été en 2015 en Corée du Sud, la délégation française a remporté 41 médailles dont 16 en Or, établissant ainsi un record sans précédent. Aux derniers Jeux Mondiaux Militaires d'Hiver à Sotchi en 2017 la délégation française a remporté 23 médailles et pris la 3e place au classement des nations. Les équipes de France militaires détiennent également de nombreux titres mondiaux et européens.



Le Conseil international du sport militaire (CISM)



Le CISM, est une initiative française, une aventure voulue par un chef de bataillon français, le CBA DEBRUS, qui a l'idée, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, de faire se rencontrer les armées non pas sur les champs de bataille mais sur les terrains de sport. Cinq pays (France, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Danemark) décident de concrétiser cette idée en posant les fondations de ce conseil, le 18 février 1948 à Nice, en lui donnant

comme devise : « Amitié par le sport ». Ce sont aujourd'hui 138 pays qui se rencontrent chaque année dans de multiples compétitions continentales ou mondiales et aux Jeux mondiaux militaires d'été et d'hiver qui ont lieu un an avant les Jeux Olympiques. C'est en quelque sorte le Comité International Olympique (CIO) militaire. Le 21 avril dernier, à Punta Cana (République Dominicaine) a eu lieu l'élection d'un nouveau Président. Avec le soutien de monsieur Emmanuel Macron, Président de la République et sous l'autorité de madame Florence Parly, ministre des Armées, le chef d'état-major des armées a souhaité désigner le commissaire aux sports militaires, comme candidat à la présidence du CISM. A l'issue du vote, le commissaire aux sports militaires commandant le Centre national des sports de la Défense a élu pour 4 ans. Cette présidence favorisera le développement de coopérations internationales, l'organisation d'évènements sportifs (militaires blessés) et renforcera le rayonnement des armées et de la France à l'étranger.

Sport de haut niveau : Une armée de Champions qui gagne



La professionnalisation des armées a entraîné une modification de l'organisation du sport militaire. En 2002, le mythique Bataillon de Joinville, qui a accueilli plus de 21 000 athlètes en 45 ans, est mis en sommeil. Cette disparition a rendu nécessaire la mise en place d'un dispositif spécifique regroupant les Sportifs de haut niveau de la Défense (SHND). Le 8 avril 2003, le ministre de la Défense et le ministre des Sports ont signé un accord-cadre pour le développement du sport

de haut niveau et du sport de masse au sein des armées. L'accord-cadre interministériel du 4 mars 2014 confie au commissaire aux sports militaires la responsabilité de ces sportifs regroupés au sein de l'équipe « **Armée de champions** ». A ce titre, le Bataillon de Joinville est réactivé au sein du CNSD en juin 2015.

Environ cent quinze sportifs de haut niveau dont quinze en situation de handicap composent l'Armée de Champions. A ce titre, le ministère des armées est le plus grand contributeur français au soutien du sport de haut niveau. Affectés et gérés au CNSD ces sportifs sont une fierté pour l'institution, car ils portent les couleurs de nos armées et de la gendarmerie nationale, et participent au rayonnement de la France à l'étranger lors de compétitions internationales et des Jeux Olympiques et paralympiques. Par ailleurs, ils renforcent les

sélections nationales militaires et participent aux épreuves militaires nationales et internationales. Ces athlètes aux valeurs communes qui rassemblent les sportifs et les militaires servent de modèle en interne aux armées et représentent la Défense et ses valeurs dans la société civile. Depuis la mise en place du dispositif du sport de haut niveau en 2003, les sportifs de haut niveau de la Défense ont remporté 77 médailles olympiques et paralympiques, dont 31 titres.



Perspectives

La nouvelle politique du sport militaire est aujourd'hui parfaitement établie dans son fonctionnement et ses structures. Elle répond aux ambitions et aux objectifs initiaux du projet, apporte une réponse adaptée aux besoins prioritaires de préparation opérationnelle du personnel militaire, et améliore la cohérence et l'efficacité du sport comme facteur de cohésion sociale et condition du personnel, pilier du soutien aux blessés et vecteur de rayonnement vers la société civile. En décembre 2018, le chef d'état-major des armées a signé le plan sport 2025 en prolongement du plan sport 2020. Cette politique ministérielle des sports répond à de nouveaux enjeux interministériels, ministériels, internationaux et nationaux. Elle s'inscrit dans la ligne directrice de la nouvelle loi de programmation militaire, du plan Famille, et de l'organisation en France des jeux olympiques et paralympiques en 2024.